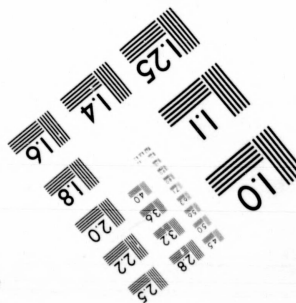
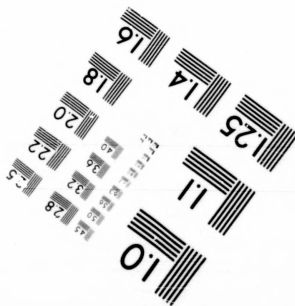
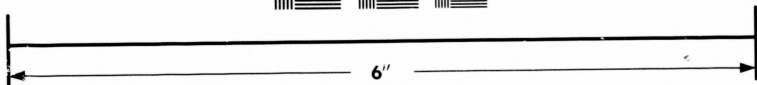
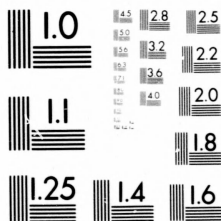


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Can

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1979

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

The
poss
of th
filmi

The
cont
or th
appli

The
filme
insti

Map
in or
uppe
botto
foll

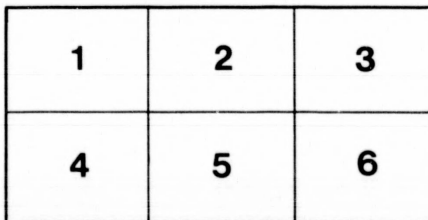
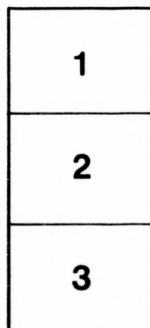
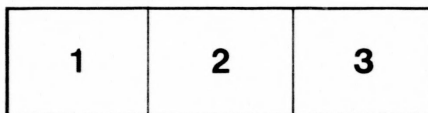
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

C

Q

Sœu

com

Q

proc

Q

gou

Q

com

Q

à pa

Q

men

Ayl

Q

conc

dan

Q

man

vern

Q

qui

nou

Q

l'ins

Q

à la

un c

C'

tite

ADRESSE A MM. LES ELECTEURS

DU

COMTE DE LOTBINIERE

PAR

G. AMYOT,

Suivie de divers Documents.

PREAMBULE.

Qui a voté pour priver les Sœurs de charité de la liberté du commerce ?

Qui a demandé d'abolir nos processions nationales ?

Qui veut priver le peuple du gouvernement responsable ?

Qui a voté pour refuser aux comtés du sud leur part d'octrois ?

Qui veut exposer les campagnes à payer \$2,000,000 pour les villes ?

Qui a supporté le gouvernement meurtrier des pauvres Aylward ?

Qui refuse de concéder à des conditions acceptables des terres dans sa grande seigneurie ?

Qui a toujours refusé de demander quoique ce soit, aux gouvernements pour son comté ?

Qui est l'ami de M. Mackenzie qui nous a imposé \$3,000,000 de nouvelles taxes par année ?

Qui supporte George Brown, l'instigateur du coup d'état ?

Qui a voulu faire payer \$14,000 à la paroisse de St-Patrice pour un chemin de fer ?

C'est M. Joly, le chef de la petite brigade des usurpateurs !

Who has voted to deprive the Sisters of Charity of their liberty of commerce ?

Who has asked for the abolition of our national processions ?

Who wants to deprive the people of responsible government ?

Who has voted to refuse to the counties of the south shore their just share in the subsidies ?

Who is ready to expose the country municipalities to pay \$2,000,000 for the cities ?

Who has supported that government murderer of the poor Aylwards ?

Who refuses to sell at acceptable conditions lands in a large seignory ?

Who has always refused to ask anything from the government for his county ?

Who is the friend of Mr. Mackenzie who has imposed upon us new taxes to the amount of \$3,000,000 annually ?

Who is the supporter of George Brown, the instigator of the audacious attempt against the constitution ?

Who has exposed the parish of St-Patrice's to pay \$14,000 for a railroad ?

It is Mr. Joly, the chief of that small brigade of usurpers !

AUX ELECTEURS

DU

COMTÉ DE LOTBINIÈRE.

Messieurs,

Le droit de vous gouverner vous-mêmes, droit conquis par nos pères au prix de leur sang, et après des efforts séculaires, vous rend juges suprêmes de vos gouvernants. Quelle noble prérogative, messieurs ! Combien de peuples esclaves vous jalourent sous ce rapport. Eux sont sous la férule d'un seul homme, qui souvent est un tyran. Vous, messieurs, vous vous gouvernez vous-mêmes ! Vous faites vos propres lois.

Il fut un temps où le peuple canadien lui aussi fut esclave, mais l'héroïsme de nos pères nous a sauvés. Grâce à leur valeur, nous sommes devenus un peuple qui grandit au soleil de la liberté, dans l'amour de l'ordre, et qui se vante de porter foi et hommage à sa Reine et aux lois du pays. Un peuple qui se gouverne lui-même, un peuple qui n'est pas sous l'étreinte d'un despote couronné, qui peut sans crainte se lancer dans la voie du progrès, donner un libre cours aux élans de son patriotisme, doit se croire heureux. La constitution britannique a fait de nous ce peuple libre et heureux. Elle nous a donné cette grande prérogative de choisir nos gouvernants. Et cette prérogative, vous allez bientôt, messieurs, être appelés à l'exercer. Je croirais vous faire injure que de chercher à vous en rappeler toute l'importance. Vous entendez quelquefois des gens vous dire : *la politique, c'est une affaire de parti, il faut supporter notre parti.* Ah ! que ces gens ont tort ! Non, messieurs, la politique n'est pas une affaire de

parti. Le peuple n'est pas un parti. Le peuple c'est la nation. Et la nation n'a pas de parti. Le peuple C'EST LE JUGE DES PARTIS. Voilà une vérité indéniable. Et ceux qui en appellent à votre partisanerie, insultent à votre dignité et à votre intelligence. Ils veulent faire de vous des partisans aveugles, pendant que la constitution fait de vous des juges éclairés.

L'esprit de parti, en d'autres termes, l'appui quand même juré d'avance à ceux qui forment un parti dans les parlements, constitue la plus grave des erreurs. Quiconque est mu par l'esprit de parti, ferme obstinément les yeux sur les actes des mandataires qu'il est appelé à juger. Tout ce qui vient de ce qu'il croit être *son parti* est bon ; tout ce qui vient d'ailleurs est mauvais. Tout est jugé alors, non pas d'après l'intérêt du pays, mais du parti. Si vous voulez que vos mandataires travaillent pour vos intérêts, faites leur comprendre que vous êtes, non pas leurs partisans, mais leurs juges, que vous leur demanderez s'ils ont été dévoués, non pas à leur parti, mais à leur pays. C'est mon humble manière de comprendre la position des électeurs sous un régime constitutionnel. Je ne dis pas cela pour le comté de Lotbinière en particulier. Partout où le peuple est appelé à élire un représentant, il importe qu'il soit à la hauteur de sa noble mission.

Le gouvernement du peuple par le peuple ! Quel plus noble et précieux droit ! Il nous a coûté bien cher. C'est pour l'obtenir que nos ancêtres ont bravé la prison et l'échafaud. Gloire à eux ! Au règne de la terre succéda une ère de liberté et de prospérité, qui a fait envie à des vieux pays de l'Europe. Les 92 griefs, formulés contre l'oligarchie d'autrefois,

ont di
ment,
ce du
peuple
Pou
Quanc
ses le
tyran
parceq
même
paisibl
lesque
s'entr
jour ou
nique
heur,
mier t
main s
son gé
influer
dicte p
dans l'
comme
deshon
Mess
comme
nants,
qui do
actes d
Vu l
qui vie
nemen
motion
j'ai cru
quelqu
vous a
mon ne
si elles
vérité,
encore
reproch

GOUVER

Vous
le princ
putés li
nistrati
que ce
visoire,
tenir la
qui n'o

pas un
a nation.
parti. Les
s partis.
iable. Et
votre par-
tre digni-
e. Ils veu-
partisans
la consti-
les juges

autres ter-
ème juré
ment van-
ts, consti-
s erreurs.
l'esprit de
t les yeux
aires qu'il
out ce qui
être son
qui vient

Tout est
près l'in-
du parti.
s manda-
vos in-
endre que
eurs par-
que vous
ont été
parti, mais
un humble
e la posi-
un régime
is pas cela
inière en
le peuple
résentant,
a hauteur

u peuple
is noble et
is a coûté
l'obtenir
vé la pri-
ire à eux !
r succéda
prospérité,
ieux pays
s, formu-
l'autrefois,

ont disparu, comme par enchante-
ment, sous la bienfaisante influen-
ce du gouvernement choisi par le
peuple et responsable au peuple.

Pouvait-il en être autrement ?
Quand le peuple fait lui-même
ses lois, les ferait-il pour se
tyranniser et se ruiner ? C'est
parceque le peuple anglais a lui-
même fait ses lois qu'il a traversé
paisiblement ces siècles pendant
lesquels d'autres pays de l'Europe
s'entr'égorgeaient. Béni soit le
jour où cette constitution britan-
nique nous a été octroyée, et mal-
heur, mille fois malheur, au pre-
mier traître qui y portera une
main sacrilège ! Quels que soient
son génie, sa ruse, sa position, son
influence, que le mépris et la vindicte
publiques l'accablent, et que
dans l'avenir son nom soit flétri
comme celui des traîtres qui ont
dshonoré leur patrie.

Messieurs, je m'adresse à vous
comme à des juges de nos gouver-
nants, comme au jury national
qui doit rendre son verdict sur les
actes de ceux qui ont gouverné.

Vu la gravité des événements
qui viennent de s'accomplir, évé-
nements qui ont causé une com-
motion profonde et universelle,
j'ai cru devoir mettre par écrit les
quelques remarques que j'ai à
vous adresser. Je les signe de
mon nom, et dans 10 ans, 20 ans,
si elles ne sont pas conformes à la
vérité, on pourra me les rappeler
encore et m'en faire un sujet de
reproche.

GOUVERNEMENT DEBOUCHERVILLE

Vous vous rappelez qu'en 1875,
le principal reproche que les dé-
putés libéraux faisaient à l'admini-
stration DeBoucherville, était
que ce ministère n'était que pro-
visoire, uniquement formé pour
tenir la *place chaude* pour d'autres
qui n'osaient se montrer. A ce

ministère lui-même, on n'avait
rien autre chose à reprocher. Ce-
pendant, la grande majorité du
Bas-Canada a continué sa con-
fiance à l'honorable DeBoucher-
ville et à ses collègues. Depuis,
il n'a jamais été question de rem-
placer l'honorable M. DeBoucher-
ville, qui a tenu les rênes du
pouvoir avec une une fermeté,
une prudence, un dévouement
qui l'ont classé parmi les bienfai-
teurs du pays. Ainsi a été démentie
cette assertion fausse et mali-
cieuse qu'il n'était là que pour
tenir la place chaude pour d'autres.
Que ceux qui ont avancé ce te
basse calomnie en aient le *mérite*
aux yeux de l'histoire !

Le parlement et le pays ont
continué à l'administration De-
Boucherville leur confiance de-
puis. Cette confiance s'est mani-
festée constamment par une
majorité variant de 16 à 25. Et
elle commandait encore cette
majorité quand, le 1er mars cou-
rant, à la stupéfaction de tous les
hommes bien pensants, Son Excel-
lence le Lieutenant-Gouverneur
lui a dit : vous possédez la con-
fiance du pays, mais vous ne pos-
sédez pas la mienne ; je me
moque du pays, et j'appelle ceux
qui me plaisent.

Son Excellence a été mêlée
aux luttes politiques pendant
plus de 20 ans. Son Excellence,
dans ses années de lutte active,
appartenait exclusivement et pas-
sionnément à un parti.

Choisie pour représenter Sa
Gracieuse Majesté, Son Excel-
lence était censée n'avoir plus de
parti. Elle devait le Gouver-
neur de la Province, et non d'un
parti. Mais le cœur humain est
ainsi fait que les honneurs les
plus considérables ne débarrassent
pas toujours de la passion de
parti. La tête doit être couronnée,
mais le cœur reste là, avec ses
vieilles amitiés et ses vieilles

haines. Pour que Son Excellence fut complètement heureuse, il lui fallait se débarrasser de la vue d'anciens adversaires comme aviseurs, et s'entourer des bons amis d'autrefois.

RENVOI D'OFFICE.

Quand le peuple préférerait l'administration De Boucherville, quand 44 comtés contre 21 lui donnaient leur appui, quand aucune division ne régnait au sein de l'exécutif, quel moyen restait-il à Son Excellence pour se procurer le bonheur de changer d'aviseurs !

Nul autre qu'un renvoi par la force, au mépris des droits et de la dignité du peuple, par une violation flagrante de la constitution.

Son Excellence s'exprime ainsi :

"Après avoir mûrement délibéré (qui oserait douter de cette mûre délibération ?) je ne puis accepter l'avis de M. le Premier-Ministre au sujet de la sanction à donner au bill du chemin de fer intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental." Dans un paragraphe antérieur, Son Excellence se plaint de ce que "ses aviseurs se sont engagés dans une voie d'actes administratifs et législatifs contraire à ses recommandations", que cela l'expose "à un conflit avec la législation."

Son Excellence voudrait donc être l'aviseur de ses ministres !! Et ses ministres, d'aviseurs qu'ils étaient par la loi, deviendraient de pures machines entre les mains d'un Lieutenant-Gouverneur !! Mais alors que devient le gouvernement responsable au peuple ? Si les élus du peuple n'ont droit de passer que les mesures qui plaisent au Lieutenant-Gouverneur, leur responsabilité au

peuple devient nulle, et ils ne sont plus responsables qu'au Lieutenant-Gouverneur. Le peuple aura beau vouloir des lois, le Lieutenant-Gouverneur sera là, plus fort que le peuple. Les lois se feront ou ne se feront pas suivant son désir. Nous aurons les lois d'un homme et non de la nation.

Et si le peuple veut absolument des lois dont le gouverneur ne veut pas, eh bien ! le Lieutenant-Gouverneur renverra les élus du peuple, jusqu'à ce qu'à force de pression, ce peuple lui envoie, en guise de députés, des moutons qui se ploieront à ses fantaisies.

Cette doctrine, implicitement contenue dans le mémoire de son Excellence, est la négation du régime constitutionnel. Elle est une insulte directe à l'intelligence de la nation. Quoi ! en un seul cerveau, couronné ou non, il y aurait plus de sagesse, de prudence, d'habileté, que dans la majorité des électeurs, que dans la majorité des chambres, que dans l'unanimité des membres d'un ministère, que dans le million d'électeurs qu'il y a dans la province ! Mais si ce cerveau devenait fatigué, malade, ou aimait à trotter, faudrait-il encore que la majorité du peuple se soumit aveuglément à ses désirs ?

Quelle doctrine, grand Dieu ! et aussi quelle moquerie ! Nous avons le gouvernement par le peuple, et on nous donne le gouvernement par un seul homme non responsable au peuple ! La constitution anglaise dit : *le roi règne, mais ne gouverne pas*, et ici on nous dit "le représentant du roi *gouverne* mais le peuple ne gouverne pas". Et on a l'audace de nous dire cela au nom de la constitution ! Le délégué du délégué du roi, le simple représentant du gouverneur général serait donc

et ils ne
n'au Lieue-
e peuple
s lois, le
sera là,
ple. Les
eront pas
as aurons
non de la

it absolu-
ouverneur
! le Lieu-
iverra les
à ce qu'à
peupl lui
putés, des
ront à ses

licitement
oire de son
gation du
Elle est
intelligen-
en un seul
non, il y
e, de pr-
e dans la
que dans
ibres, que
membres
ans le mil-
a dans la
erveau de-
, ou aimait
ore que la
se soumit
irs ?

nd Dieu !
erie ! Nous
ent par le
me le gou-
homme
peuple ! La
dit : *le roi*
e pas, et ici
présentant
e peuple ne
a l'audace
nom de la
ué du délè-
présentant
serait donc

plus que le roi ! Si nous avions
Notre Auguste Reine à Spencer-
Wood, elle laisserait le peuple se
gouverner lui-même. Le Lieuten-
nant-Gouverneur est-il plus que
Notre Reine ? Notre Reine signe-
rait son arrêt de mort, nous disent
les auteurs, si les chambres en
décidaient ainsi. Son Excellence
pense-t-elle qu'elle a le droit de
signer l'arrêt de mort du peuple ?

Si la constitution, que nous
avons acclamée comme notre libé-
ratrice, exige que les lois se façonnent
exclusivement au désir d'un
Lieutenant-Gouverneur, compa-
triotes, cessons de nous appeler un
peuple libre, et reprenons la route
qui nous conduira aux temps des
oubliés, de ces cachots où un
roi enfermait pour la vie (ou pour
la mort) ceux qui avaient le mal-
heur de lui déplaire, où les grands
seigneurs faisaient battre leurs
étangs la nuit par leurs vassaux,
pour empêcher les grenouilles de
troubler leur précieux sommeil.
Ou, au moins, retournons à cette
période néfaste où nul sujet n'a-
vait le droit de dire ou d'écrire sa
pensée, où les journalistes étaient
jetés sans merci dans les prisons,
parcequ'ils osaient éclairer leurs
concitoyens, où quelques favoris
du pouvoir accaparaient les char-
ges, les honneurs, les emplois lu-
cratifs, et accablaient le peuple
d'impôts en le couvrant de mépris.

Ah ! messieurs les électeurs, il y
a plus ici qu'une question de parti
politique. Il s'agit d'abord et
avant tout d'une question de libé-
rté. C'est à la constitution
qu'on a attenté. On a posé un prin-
cipe faux et subversif ; on a nié
au peuple son droit le plus sacré ;
on a substitué au gouvernement
par les représentants d'un million
d'hommes le gouvernement par
un homme. Et cet homme est
choisi à Ottawa, par un parti poli-
tique qui, en quatre ans, a pres-
que ruiné le pays. Ce parti poli-

tique à Ottawa ne représente pas
et n'est pas supporté par la majori-
té de notre province. C'est un
gouvernement dont le Bas-Canada
ne veut pas. Ce gouvernement
a nommé le Lieutenant-Gouver-
neur actuel, et nous l'avons ac-
cueilli avec le respect et la défé-
rence dus au représentant de Sa
Majesté. Mais que ce dignitaire
n'empiète pas pour cela sur
nos droits, et n'essaie pas de con-
duire la barque de la patrie mal-
gré les vœux de la nation !

Concitoyens, si le peuple allait
ratifier l'acte de Son Excellence,
ce serait pour le Bas Canada un
suicide national. Cette question
prime toutes les autres. Quels
qu'aient été les actes de l'adminis-
tration De Boucherville, qu'ils
aient été bons ou mauvais, là n'est
pas la question. Elle représentait
la majorité et avait le droit de
conduire. Affirmons d'abord les
droits du peuple, protestons avec
énergie contre un acte d'oppres-
sion, revendiquons les privilèges
que nous avons mis près d'un
siècle à gagner. Quand justice
aura été rendue au peuple sous ce
rapport, quand le peuple aura
évité le dieu-bâton, alors viendra
le temps de discuter le mérite
d'intérêts secondaires et passa-
gers.

Il est un axiome, en pays de
droit constitutionnel, qui dit que
le roi ne pêche pas. Cet axiome
vient de ce que le roi n'agit ja-
mais que par ses ministres, par ses
aviseurs responsables au peuple.
Le Lieutenant-Gouverneur, en
renvoyant ses ministres, a agi
sans eux et malgré eux. Voilà
pourquoi et comment il fait men-
tir l'axiome. Et voilà aussi pour-
quoi la Représentation Nationale,
la presse et les orateurs publics,
sont forcés de discuter l'acte du
Lieutenant Gouverneur. S'il eût
agi par ses ministres, on ne discu-
terait que l'acte de ses ministres.

Il a agi sans ses ministres : il porte forcément la responsabilité de son acte. Responsabilité illusoire toutefois, si ce n'est au point de vue de l'amour de ses concitoyens, car il ne leur est pas responsable et ne tient pas d'eux ses pouvoirs. Il n'est responsable qu'à un homme qui nous a refusé tout, après nous avoir promis mer et monde, pour capter notre confiance. Il n'est responsable qu'à M. McKenzie, la créature de M. Brown, cet ennemi juré du Bas-Canada. Aussi veut-il gouverner le Bas-Canada malgré le Bas-Canada, dans l'intérêt de M. McKenzie.

L'administration que Son Excellence a prise dans les rangs de la minorité, l'administration Joly a endossé la responsabilité de cet acte de Son Excellence. En demandant au peuple sa confiance, elle lui demande d'approuver, de sanctionner cet acte de tyrannie, de ratifier cette doctrine subversive, de consentir à ce que vous deveniez un simple jouet entre les mains d'un homme, qui peut être aujourd'hui animé de bons motifs, mais qui demain peut vouloir notre ruine.

Connaissions-nous d'ailleurs les Lieutenants - Gouverneurs qui nous seront donnés à l'avenir. Qui garantit à M. Joly—honorables par la volonté d'un homme mais non du peuple—qu'à la prochaine session du parlement, il y aura, à Spencer Wood, un homme favorable à ses vues ? Qui lui garantit quand il voudra passer une loi pour abolir

LES PROCESSIONS NATIONALES
loi à laquelle il tient tant, que le Lieutenant-Gouverneur d'alors le lui permettra ?

Et qui lui dit qu'alors aussi il pourra empêcher par une loi les Sœurs de Charité de vendre des remèdes, pour se procurer quelques ressources ? Peut-être le lieu-

tenant-gouverneur d'alors trouvera-t-il que ces bonnes sœurs ne font pas de mal, en vendant à bas prix un bon remède, et en employant les quelques deniers que cela leur procure à soulager l'infortune

M. Joly aura beau dire au lieutenant-gouverneur qu'il est ignoble de faire ainsi la charité, de soulager la misère, qui lui garantit que Son Excellence pensera comme lui ?

Il en coûtera, ce me semble, à ce grand seigneur des temps antiques, comme ses adulateurs se plaisent à l'appeler, de se rendre à chaque fois qu'il voudra passer une loi, aux pieds de Son Excellence, pour demander très-humblement la permission de faire cette loi. Pourtant il a sanctionné le principe !

L'administration-Joly a endossé la responsabilité de l'acte du Lieutenant-Gouverneur ; elle en a approuvé la doctrine : qu'elle y prenne garde ! elle en sera peut-être la deuxième victime.

Cette administration vient devant vous déjà condamnée par 3 votes de non-confiance. Elle est née de l'inconstitutionnalité, de l'esprit et du fanatisme de parti, de l'injustice et de la révolte contre les lois établies. Je crois l'avoir suffisamment démontré. Mais je ne suis pas seul de mon opinion.

A Ottawa est un autre représentant de son auguste Majesté, un homme qui a étonné le peuple américain par ses profondes connaissances et son vaste génie, un admirateur de la constitution britannique. Le peuple du Canada l'aime, le vénère, car il est juste, fidèle aux lois et fait honneur à sa patrie. Cet homme, Lord Dufferin, dont la mémoire sera toujours chère au cœur du peuple canadien, disait en 1873, aux

citoyens d'Halifax réunis en banquet :

“ Messieurs, je comprends trop bien mon devoir pour laisser surprendre mon jugement ou mes sympathies par l'esprit de partisanerie. Lorsque je cause avec vos hommes publics, il ne m'arrive presque jamais de demander à quel parti politique ils appartiennent ; je ne vois en eux que des personnes s'élevant, chacune selon son mérite, en servant son pays. Ma seule étoile polaire, mon seul guide dans l'accomplissement de mes devoirs et dans mes relations officielles avec les hommes publics, c'est le Parlement du Canada. (Applaudissements.) Le fait est que je suppose que je suis le seul au Canada dont la foi en la sagesse, en l'infaillibilité du parlement soit inébranlable. Rires prolongés.) Chacun de vous ne croit au parlement qu'autant que le parlement vote selon ses désirs et ses convictions (Applaudissement et rires.) Moi, messieurs, je crois au parlement, sans m'occuper de quel côté il vote, et ne donne ma confiance qu'aux seuls hommes que la volonté libre du Parlement Confédéré du Canada me donne comme conseillers responsables. (Applaudissements) Qu'ils soient les chefs d'un parti ou d'un autre, peu importe ; c'est là un fait indifférent au gouverneur-général (Applaudissement.) Tant que le Parlement les maintient au pouvoir, je suis obligé de leur donner une confiance illimitée, de m'en rapporter à leur loyauté, et de les aider franchement de mes conseils (Applaudissements). S'il arrive que dans les vicissitudes des luttes de partis, ils sont remplacés par d'autres (rires), j'accueille leurs successeurs avec la même bienveillance et la même considération (Applaudissements.) Si un gouverneur a formé des liens d'amitié personnelle, il est libre de les conserver (Ecoutez) ! Comme tout être raisonnable, il ne peut s'empêcher d'avoir ses opinions sur le mérite des différents partis (Ecoutez ! Ecoutez) ! Mais ce sont là des faits du domaine spéculatif, abstraits et n'ayant aucun effet pratique sur ses relations officielles (Applaudissements). Comme chef d'un Etat constitutionnel, engagé dans l'administration du gouvernement parlementaire, il n'a pas d'amis politiques, encore moins a-t-il besoin d'ennemis politiques (Applaudissements).”

Lord Dufferin prévoyait-il alors le coup d'état qui serait opéré par un de ses délégués, qu'il le censurerait si vertement d'avance ? On serait porté à le croire. Mais il y a plus encore. Je vais donner la parole à l'honorable Luc Letellier lui-même, que l'on commence déjà quelque part, en prévision de sa future royauté, à appeler *Luc Ier dit l'Injuste*. Daignez, messieurs, entendre l'opinion du Lieu-

tenant-Gouverneur lui-même, et vous jugerez ensuite son acte du 2 mars 1878, à la lumière de sa propre théorie :

“ La question à examiner est de savoir si le Conseil Exécutif peut interposer la prérogative de la Couronne entre lui et le parlement et empêcher ainsi le libre exercice de la volonté populaire. Cette prérogative ne devrait pas être employée à renverser les libertés populaires, (applaudissements), mais suivre la marche des événements en conformité avec les intérêts du peuple. Autrement, on pourrait se dispenser de Parlement et le peuple serait encore une fois forcé par la verge, d'obéir à la couronne sans égard à d'autres droits.....

Et dire que celui qui parlait ainsi en 1873 serait le premier à enchaîner nos libertés populaires!

Notre droit constitutionnel a déjà été interprété par May, un célèbre auteur anglais, qui dit :

“ On prit immédiatement des arrangements pour modifier la condition des principales fonctions coloniales, et en 1847, le gouvernement responsable fut complètement établi sous Lord Elgin.

“ Par l'adoption de ce principe, une constitution coloniale est devenue l'image et le reflet du gouvernement parlementaire en Angleterre. Comme le souverain qu'il représente, le gouverneur se tient à l'écart et au-dessus des partis, et il gouverne par des conseillers constitutionnels qui ont acquis de l'ascendant dans la législation. Il laisse les partis rivaux se livrer bataille entre eux ; et, en admettant le parti le plus fort dans ses conseils, il met le pouvoir exécutif en harmonie avec les sentiments populaires. Et, de même qu'en Angleterre la reconnaissance de cette doctrine a pratiquement fait passer l'autorité suprême des mains de la couronne dans celles du Parlement et du peuple, de même, dans les colonies, elle a enlevé au gouverneur et à la mère-patrie la direction des affaires coloniales. La couronne s'est réservé le droit de veto sur les actes des législatures coloniales ; mais, dans les colonies pas plus qu'en Angleterre, on n'a trouvé l'application de ce droit compatible avec le gouvernement responsable. Les colonies ont pu ainsi adopter des principes de législation en désaccord avec la politique et les intérêts de la mère-patrie. Par exemple, lorsque l'Angleterre eut adopté le libre-échange comme base de son régime commercial, le Canada resta fidèle au système protecteur, et établit un tarif nuisible au commerce anglais. Le gouvernement central n'aurait pu repousser de telles lois sans ranimer les luttes et les mécontentements des temps passés, et, par égard pour les principes du self-government, elles furent confirmées à regret.”

Voici d'ailleurs comment la constitution est comprise en Angleterre :

“ Des ministres jouissant de la confiance du Parlement n'ont jamais réclamé en vain la confiance de la couronne. Leurs mesures n'ont pas été combattus par des influences secrètes ou des avis irresponsables. Leur politique a été dirigée par le parlement et l'opinion publique et non par la volonté du souverain et les intrigues de la cour. Le pouvoir de la couronne, étendu qu'il est, a été exercé de l'avis de ministres responsables dans une forme constitutionnelle et pour des fins légitimes. On pourrait dire qu'il est gardé en dépôt pour le plus grand bien du peuple.”

Référons maintenant aux instructions données à nos gouverneurs.

INSTRUCTIONS DU COMTE DERBY
A LORD ELGIN ET LES AUTRES
GOUVERNEURS.

Je vous recommande ce mode d'action. **AFIN QU'IL SOIT BIEN NOTOIRE QUE TOUT TRANSFERT DU POUVOIR POLITIQUE D'UN PARTI A L'AUTRE N'EST PAS LE RESULTAT D'UN DE VOS ACTES, mais le résultat des vœux exprimés par le pouvoir même. J'attache à ceci une grande importance, ET JE VOUS DONNE EN CONSEQUENCE INSTRUCTION DE NE POINT CHANGER VOTRE CONSEIL EXECUTIF TANT QU'IL NE SERA PAS PARFAITEMENT CLAIR, QU'IL NE PEUT, AVEC TOUTE L'ASSISTANCE QU'IL EST EN DROIT D'ATTENDRE DE VOUS, administrer le gouvernement de la Province d'une manière satisfaisante et commander la confiance de la Législature.**

VOUS NE VOUS IDENTIFIEZ A AUCUN PARTI, mais au lieu de cela, vous vous faites le médiateur, le modérateur entre les hommes influents de tous les partis. (COLONIAL OPINIONS, pages 209, 211.)

Je pourrais, messieurs, multiplier ces citations. Mais à quoi

bon ? Le sens commun nous dit que le gouvernement par le peuple ne doit pas être le gouvernement par un seul homme non élu par le peuple. Aussi ne soyez pas étonnés si, d'un bout à l'autre du pays, un long cri d'effroi et d'indignation s'est fait entendre. Les députés de la grande majorité, en chambre, ont protesté et se sont tenus en phalange serrée auprès de leur vaillant chef. Pas un d'eux n'a faibli un instant, et c'est en vain qu'on a tenté de leur faire échanger les droits du peuple contre un portefeuille avec salaire.

C'est en vain aussi, messieurs, j'en suis certain, qu'on cherchera à vous tromper. On fera circuler un petit journal comme *l'Eclaircur*, chargé de faussetés. Ce journal est rédigé par M. Pierre Alexis Tremblay, qui ne reculera devant rien pour parvenir à ses fins. C'est cet homme qui jura faussement qu'il était *pauvre et nécessiteux*, et ce afin de recevoir quelques piastres du trésor. J'appartenais alors à la presse, et je dis à M. Tremblay qu'il s'était *honteusement parjuré*, et je le déliai de me poursuivre. Aujourd'hui, je lui dis que celui qui a menti sous serment peut bien mentir quand il n'est pas sous serment. Et je lui dis encore que son journal est un tissu de faussetés, que ses citations sont tronquées et perverses, qu'il omet sciemment de ses extraits ce qui condamne ses prétentions. Cet homme a trouvé que *l'Evénement* ne trompait pas encore assez les populations, et il vient à sa rescousse, pour précipiter plus tôt son pays dans l'erreur et la ruine. Si M. Tremblay avait vécu aux temps où le parjure était puni de mort, il n'aurait plus le pouvoir de gâter l'atmosphère politique de notre pays.

Quelle confiance pouvons-nous reposer en un homme qui a causé

le so
et q
le ro
E
patl
ne r
s'est
fens
après
d'ét
viei
tice
rabl
“
“
Char
blée,
vous
plus
par l
de la
l'adr
dans
C
de l
été
lut
fan
pui
vin
con
don
Ge
du
cot
on,
l'h
eng
fia
no:
vo
l'a
se
H:
Pa
cel
de
lèg
se
de
w
tr:

le scandale d'un parjure public, et qui n'a jamais eu le courage de le réparer ?

Écoutez plutôt une voie sympathique et noble, une voix qui ne nous a jamais trompés, et qui s'est si souvent élevée pour la défense de nos droits. Le 4 mars, après la perpétration du coup d'état, Sir John McDonald, ce vieil athlète des principes de justice égale, télégraphiait à l'honorable DeBoucherville ce qui suit :

“ A l'honorable C. B. De Boucherville,

“ Les membres de l'opposition, dans la Chambre des Communes, réunis en assemblée, me prient de vous communiquer, à vous et à vos collègues, l'expression de leur plus profonde sympathie dans la crise causée par l'exercice tyrannique et inconstitutionnel de la Prérogative Royale, et de vous exprimer l'admiration que leur a causée votre conduite dans ces circonstances pénibles.”

Quel nom populaire que celui de Sir John A. MacDonald ! Il a été associé à toutes les grandes luttes du Bas-Canada contre le fanatisme de George Brown, ce puissant ennemi de notre province, qui fit sa force en criant constamment : *pas de pape, pas de domination française !* C'est ce même George Brown pourtant qui conduit M. MacKenzie derrière les coulisses. Et c'est encore lui, dit-on, qui a avisé Son Excellence l'honorable Luc Letellier, et l'a engagé à commettre cette injustifiable agression contre un de nos droits les plus chers. L'un voyageait de Québec à Montréal, l'autre d'Ottawa à Montréal. Ils se rencontraient au St. Lawrence Hall, et le complot était tramé. Passons vite à d'autres noms, car celui de George Brown réveille de trop tristes souvenirs.

Sir George Cartier était le collègue de Sir John, et le successeur du grand Lafontaine, l'ami des Morin, des Taché, des Baldwin.

Sir John a conservé les nobles traditions de ce passé glorieux,

et quand les vétérans de l'armée de nos défenseurs ont disparu de la scène, lui demeure encore] là, champion infatigable de nos libertés. Entendons sa voix amie, et remercions-le de son précieux et désintéressé concours.

La première et la plus importante question que vous aurez à décider, messieurs, aux prochaines élections, est donc de savoir si vous approuvez l'acte d'un Lieutenant-Gouverneur qui vous arrache violemment la conduite de vos affaires, au mépris de la constitution et de notre liberté. Je vous la soumets en toute franchise, et avec le ferme espoir que vous apporterez à la défense de nos droits une énergie invincible. Unissons-nous en phalange serrée autour du drapeau de la patrie et des droits de la nation.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

Au gouvernement DeBoucherville a succédé, par la volonté de George Brown, représenté par l'honorable Luc Letellier, le ministère suivant, qu'on appellera dans l'histoire un ministère d'usurpateurs :

M. Joly, premier et ministre des Travaux Publics.

M. Bachand, trésorier.

M. D. A. Ross, procureur-général.

M. Langelier, Terres de la Couronde.

M. Chauveau, solliciteur-général.

M. Starnes, président du conseil.

M. Marchand, secrétaire-Provincial.

On se demande de suite quel est le programme du nouveau-ministère, car il en faut un et qu'il soit séduisant. Le voici :

1. Abandon des taxes nouvelles.
2. Exécution des entreprises par la réduction des dépenses.
3. Accomplissement des mesures commencées.

Quand les rouges ont demandé le pouvoir en 1873, ils ont promis également l'abandon des taxes

et la réduction des dépenses. Le peuple les a crus, et leur a donné le pouvoir à Ottawa. Le pays alors était prospère. A leur arrivée au pouvoir, les rouges ont imposé \$3,000,000 de

TAXES NOUVELLES.

Ils prétendirent que leurs prédecesseurs avaient laissé un déficit dans la caisse. Mais M. Cartwright, le ministre des finances, fut obligé de se donner à lui-même un éclatant démenti en Angleterre, d'admettre qu'il avait trouvé en caisse un surplus de près d'un million. Il perçut quand même les trois millions de taxes annuelles, et il a continué depuis à les imposer au peuple !

Calculez messieurs :

| | |
|--------------|--------------|
| En 1874..... | \$3,000,000 |
| En 1875..... | 3,000,000 |
| En 1876..... | 3,000,000 |
| En 1877..... | 3,500,000 |
| | \$12,500,000 |

Ajoutez à cela les déficits :

| | |
|--------------|-------------|
| En 1876..... | \$1,900,000 |
| En 1877..... | 1,460,000 |
| En 1878..... | 640,000 |
| | \$4,000,000 |

En tout SEIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES que nous a coûté la promesse des rouges.

En sera-t-il de même de l'administration Joly ? Fidèle aux principes de l'administration McKenzie, le ministre Joly se dit sans doute qu'il faut qu'un homme soit bien pauvre s'il n'a pas les moyens de promettre.

Ces braves réformateurs, ils avaient promis de réduire les taxes, et depuis 4 ans qu'ils sont au pouvoir, ils ont imposé plus de DOUZE MILLIONS DE TAXES NOUVELLES.

Ils avaient promis de réduire les dépenses, et ils les ont augmentées de DEUX MILLIONS CINQ MILLE PIASTRES par année.

Ils avaient aussi promis de réduire le nombre des employés publics, et ils les ont augmentés de près de DEUX MILLE.

Que la Providence nous épargne de semblables réformes !

Si l'administration Joly tient de la même façon à ses promesses, gare à la caisse publique !

Déjà l'on entend dire qu'une des réformes sera l'abolition des inspecteurs d'école. Le parti rouge l'a déjà proposée en chambre, et dans ses journaux. Je n'entrerai pas dans le mérite de cette question, et je laisserai M. Joly s'entendre avec le conseil de l'Instruction Publique, et notamment avec Nos Seigneurs les Evêques qui veulent que ces inspecteurs soient continués dans leur charge.

Une autre réforme sera probablement de diminuer les octrois aux institutions religieuses, aux maisons d'instruction et de charité. A cela je ne dirai qu'un mot : *qu'ils le fassent s'ils l'osent !*

Ils vont demander l'abolition du Conseil Législatif ! Pourquoi ? Parceque les vieillards patriotes qui y siègent les gênent dans leurs projets d'*union législative*. On n'aime pas la sagesse, l'expérience, l'indépendance de ces citoyens blanchis sous le harnais. Concitoyens ! gare ! quand on veut chasser les anciens du toit paternel, c'est que les enfants y méditent quelque mauvais projet. S'ils tenaient tant à faire des réductions, ils n'imposeraient pas au pays une élection qui va coûter environ \$75,000. Leur violente arrivée au pouvoir suspend les travaux publics, et va nous faire payer, en pure perte, pendant un an peut-être, l'intérêt sur \$6,000,000 ! Est-ce là réduire les dépenses ?

Quelles autres réductions peuvent-ils faire dans les dépenses !

Il est facile de crier et de se récrier. Mais je défie tout homme

au Ce
dépen
saire c
peut-é
distric
Pour 1
de ces
comté
Mais
Aïexa
de vot
magis
pourr
leur d
Ah
droit
ces pi
gouve
en a c
Quant
voir, l
puis,
avons
rapid
vu le
pense
tuple
rêter
Je
n'est-i
des ro

LA

Le
dustr
paie
Jusqu
qui n
gner
famil
On
des c
tise c
deux
la fa
tes s
misèr
les g
duits
pou
neme
haut

omis de ré-
employés
augmentés
E.

nous épar-
ormes !
Joly tient
promesses,
que !

ire qu'une
blition des

Le parti
en cham-
rmaux Je
mérite de
lisseraï M.
conseil de
, et am-
gneurs les
que ces ins-
nués dans

sera proba-
les octrois
ieuses, aux
et de cha-
qu'un mot:
t !

l'abolition
Pourquoi ?
s patriotes
nent dans

islative. On
se, l'expé-
de ces ci-

le harnais.
quand on
ns du toit
enfants y
vais projet.

aire des ré-
raient pas
i va coûter
r violente
spend les
nous faire
dant un an
6,000,000 !
penses ?

tions peu-
épenses !
et de se ré-
nt homme

au Canada de signaler aucune dépense non strictement nécessaire qui ait été faite. On dira peut-être que les magistrats de district devraient être abolis. Pour ma part, je préférerais faire de ces magistrats des juges de comté, payés par la Puissance. Mais comment l'honorable M. Alexandre Chauveau, qui vient de voter pour le maintien de ces magistrats créés par son père, pourrait-il maintenant demander leur déchéance ?

Ah ! Messieurs, nous avons bien droit de recevoir avec défiance ces promesses des rouges. Leur gouvernement à Ottawa nous en a donné une terrible preuve. Quand ils y sont arrivés au pouvoir, le pays était prospère et, depuis, que s'est-il passé ? Nous avons vu le pays s'en aller à pas rapides vers la ruine. Nous avons vu les taxes augmenter, les dépenses doubler, les places se centupler, et pas un effort pour arrêter cette marche rétrograde.

Je vous le demande, messieurs, n'est-il pas vrai que la politique des rouges a produit

LA MISÈRE GÉNÉRALE.

Le commerce est stagnant, l'industrie se meurt, l'agriculture ne paie plus. Partout la détresse. Jusqu'à l'ouvrier et au journalier qui ne trouvent plus rien à gagner pour donner du pain à leurs familles.

On a dit d'abord : c'est la faute des conservateurs ! Étrange sottise qu'on a rentrée au bout de deux ans. On a dit ensuite : c'est la faute des récoltes ! Les récoltes sont devenues bonnes, et la misère a augmenté. Les caves et les greniers sont pleins de produits qui ne se vendent pas, et pourquoi ? Parce que le gouvernement McKenzie n'est pas à la hauteur de la situation, parce-

qu'il ne s'occupe que de placer ses amis, enrichir les frères et cousins des ministres par des jobs audacieux, qu'il dépense son énergie et l'argent public à acheter des chefs d'élection ou des députés élus, et qu'il ferme l'oreille à la grande voix du peuple qui lui demande protection.

LA VÉRITÉ.

Messieurs, il importe de savoir au juste quelle est cette taxe dont les orateurs rouges vont nous parler exclusivement. Elle était imposée pour un an ou deux. Pour ce qui concerne les campagnes, elle aurait consisté en un droit de 15 cents par \$100 sur chaque vente, transport ou obligation au-dessus de \$200.

Auraient été exempts de taxes :

1. Les billets de banque.
2. Les lettres de change, les billets promissoires et les chèques.
3. Les connaissements.
4. Les reçus de magasins d'entrepôt.
5. Les cautionnements (bonds) au regard des droits de douane.
6. Les chartes—parties
7. Les actes de l'État civil.
8. Les polices d'assurance et reçus de primes d'assurances.
9. Les protêts de lettres de change et billets promissoires.
10. Les testaments et les donations entre vifs ou à cause de mort en ligne directe, faites par actes séparés ou contenues en un contrat de mariage ;
11. Les partages de biens successifs, mobiliers ou immobiliers.
12. Toutes les opérations de courtage sur les meubles et effets mobiliers, à l'exception des actes et instruments relatifs aux ventes et transports de débetures et d'actions ci-haut mentionnées, dans les sociétés, compagnies et institutions financières, industrielles et manufacturières.
13. Toutes les ventes faites à l'en-

can par les encanteurs, des meubles et effets mobiliers, qui doivent par l'acte des licences, être vendus par un encanteur, et aussi les ventes relatives aux immeubles vendus par un encanteur ou un shérif quelconque ou vendus par décret judiciaire.

Calculons. Vous empruntez \$200, vous n'avez pas de droits à payer. Vous empruntez \$400, et vous payez trente-six sous. Vous empruntez \$1000 et vous payez \$1.20.

Combien de fois par année empruntez-vous \$1000 ? Et dans deux ans, cette taxe aurait été abolie ! Car sur la part nous revenant des \$18,000,000 à partager entre Québec et Ontario, montant actuellement en litige, nous aurions eu suffisamment pour rencontrer les dépenses.

Prenons une paroisse qui, dans le cours de l'an prochain, fera des transactions au montant de \$20,000. La taxe collective aurait monté à \$24.00 pour toute la paroisse ! Et, en même temps, le gouvernement permettait aux campagnes de ne plus souscrire au fonds des jurés. D'un côté nous donnions, de l'autre nous recevions un égal montant.

Et c'est de cela qu'en veut faire un épouvantail ! On croit le peuple assez pusillanime pour vendre sa liberté, son droit de suffrage, son gouvernement responsable, pour quelques deniers !

On s'imagine qu'avec le cri *des taxes* on aveuglera et effraiera la nation !

Et ceux qui l'essaient sont les mêmes qui nous taxent de \$3,000,000 par année à Ottawa !

Ce sont les mêmes qui veulent nous imposer, à Ottawa, la loi du papier-timbré, cette entrave si dure et si coûteuse aux moindres transactions journalières, cette taxe cent fois plus lourde (et destinée à être perpétuelle) que la

loi temporaire qui impose 15 cents par transactions au-dessus de \$200.

Mais la nation va confondre ces agioteurs. Ce ne sont pas eux qui ont coutume de protéger le peuple, et le peuple, qui demande la protection les connaît. Le peuple dira à ces prétendus protecteurs : vous nous auriez protégés plus en ne nous imposant pas des élections qui vont coûter plus que cette fameuse taxe n'aurait produit.

Vous nous auriez protégé plus à Ottawa en ne créant pas cette armée d'inspecteurs de poids et mesures ! Que venez-vous parler des taxes en question ? Quoi ! Si nous allons chez un marchand, pour y acheter pour \$7 de thé, café, riz, coton, etc., nous payons plus de droits au gouvernement des rouges à Ottawa, que nous n'aurions payé de droits au gouvernement conservateur de Québec en empruntant \$1000 ! — Je défie contradiction sur ce point comme sur tous les autres. Et la *Cour Suprême*, que les conservateurs n'ont jamais voulu créer, les rouges l'ont-ils établie pour protéger le peuple ! \$75,000 par année arrachées de la bourse du peuple pour placer des partisans, et dans quel but ? Dans le but de soumettre la décision de neuf juges — en majorité catholiques — à cinq juges protestants et étrangers à nos lois, et à deux juges seulement de notre Province. Quelle ignominie que cette *protection* du peuple par les rouges, et quelle farce !

LA PROTECTION.

M. Joly nous dira-t-il ce qu'il pense de la protection véritable du commerce, de l'agriculture et de l'industrie ? Se rappelle-t-il d'a-

voit
d'O
pro
pér
cett
éch
dem
gri
à O
enr
pro
hos
S
que
gra
a p
nor
M
cha
soin
au
sai
peu
nai
arri
est
sub
jus
Et,
en
mé

LE
Vo
sien
V
1.
2.
gisle
3.
ciai
4.
5.
6.
7.
ble
8.
LAT
9.
10
11
cler

voir écrit une lettre au Dr. Orton d'Ottawa, lui disant que sans la protection nous ne pouvions prospérer? Comment sortira-t-il de cette impasse? Son parti est libre-échangiste, et refuse la protection demandée par le commerce, l'agriculture et l'industrie. Son chef, à Ottawa, est un libre-échangiste enragé, et lui, M. Joly, qui est un protecteur, va supporter un parti hostile à ses principes!

Si ce n'est pas là de l'inconséquence et une contradiction flagrante, autant vaut dire qu'il n'y a pas de différence entre oui et non.

Mais, on le sait, le parti rouge change ses programmes au besoin. Son seul but est d'arriver au pouvoir, et quant il y est, on sait ce qu'il y fait. Quand il n'y peut arriver par les voies ordinaires et constitutionnelles, il y arrive par la force. En 1873, il y est arrivé par le vol de lettres, la subornation d'employés; il a été jusqu'à faire enfoncer les pupitres. Et, à Québec, le voilà qui y arrive en renversant l'ordre établi et au mépris de la voix du peuple.

LE PROGRAMME DES ROUGES!

Voulez-vous le connaître, messieurs? Je vais vous le donner.

Voici ce qu'il était en 1847.

(Extrait de l'*Avenir*).

1. L'abolition de la tenure seigneuriale;
2. L'élection des membres du Conseil Législatif, jusqu'alors l'instrument du pouvoir;
3. La décentralisation du pouvoir judiciaire;
4. L'ÉLECTION DE LA MAGISTRATURE;
5. LE SUFFRAGE UNIVERSEL;
6. Le scrutin secret;
7. L'éducation aussi répandue que possible;
8. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION;
9. L'ABOLITION DE LA DIME;
10. L'ANNEXION AUX ÉTATS-UNIS;
11. LA SECULARISATION des réserves du clergé;

12. L'abolition des pensions payées par l'État;
13. La codification des lois;
14. L'établissement du système municipal;
15. La réforme postale;
16. L'élection de tous les fonctionnaires importants;
17. LE LIBRE ÉCHANGE et la libre navigation des fleuves;
18. La réunion du parlement à des époques fixes chaque année;
19. L'établissement de fermes modèles;
20. La réduction des droits sur les articles de consommation;
21. La colonisation des terres incultes.

Voici maintenant le

PROGRAMME ROUGE EN 1854.

(Extrait de l'*Avenir*).

10. ABOLITION DU PRÉTENDU GOUVERNEMENT RESPONSABLE. Gouverneur électif directement responsable au peuple, en choisissant les chefs de départements, avec ou sous le contrôle de la Législature, suivant la pratique établie dans la république américaine.
20. Chefs de départements uniquement occupés des affaires de ces départements, sans pouvoir intervenir dans la législation.
30. Chaque membre du parlement pouvant prendre l'initiative de toute mesure législative quelconque.
40. Abolition du Cens il législatif, jusqu'à l'INDÉPENDANCE DU CANADA.
50. Défense à tout représentant du peuple d'accepter du gouvernement aucune charge lucrative pendant la durée de son mandat.
60. Election des députés à une époque fixe, ET TOUS LES DEUX ANS.
70. Convocation annuelle du parlement à époque fixe.
80. Elections au scrutin secret. Tous officiers municipaux, tels que Greffiers, registrateurs, shérifs, coroners, magistrats, recorders, ELECTIFS; les maires de chaque localité officiers rapporteurs de droit.
90. Liste des jurés préparée par les conseils municipaux de comté ou de paroisse, et les jurés indemnisés pour leurs services.
100. Fonctionnaires prévaricateurs et malversateurs justiciables des tribunaux ordinaires.
110. Siège du gouvernement fixé d'une manière permanente.
120. Décentralisation judiciaire; codification des lois, simplification de la procédure civile, réduction des frais de justice.
130. SÉPARATION DE L'ÉGLISE D'AVEC L'ÉTAT.
140. Abolition entière de la Tenure Seigneuriale.
150. ABOLITION DE LA DIME.
160. Revenus des réserves du clergé consacrés au soutien de l'éducation.
17. Réduction des dépenses publiques. Salaire du Gouverneur réduit à \$4,000, y compris son logement. Réduction du nombre des buralistes.

18. Etablissement de banques de crédit foncier

19. Abolition du douaire, des rentes foncières non rachetables, et des substitutions.

20. Réciprocité complète du commerce des Etats-Unis ; libre navigation du St. Laurent et des canaux pour les navires de toutes les nations.

21. Impertation en franchise des articles de consommation indispensables.

22. Loi spéciale livrant la construction des chemins de fer aux compagnies particulières seulement

23. LOI POUR EMPÊCHER L'ABSORPTION DES PROPRIÉTÉS EN MAIN-MORTE.

24. Abolition des pensions payées par l'Etat.

25. Réforme de l'éducation, en la délivrant des nombreuses entraves qui retardent son progrès. Ecoles subventionnées par l'Etat ET DÉPOUILLÉES DE TOUT ENSEIGNEMENT SECTAIRE.

26. Encouragement de l'agriculture.

27. Abolition des privilèges de toute espèce ; droits égaux, justice égale pour tous les citoyens.

28. Organisation de la milice, comme aux Etats-Unis, de manière à donner des armes à chaque milicien, et laisser à chaque bataillon le choix de ses officiers. Abolition de la loi actuelle de milice et des compagnies de volontaires.

29. INDÉPENDANCE : RÉPUBLIQUE : ANNEXION AUX ETATS-UNIS. Séparation du Haut et du Bas-Canada.

Enfin, en 1872, arriva un troisième programme. Il eut pour parrain M. Joly, et pour marraine la honte que les rouges avaient de leurs deux premiers programmes. Son principal article est : *la Protection pour nos industries !*

M. Joly s'en souvenait encore quand il écrivait sa lettre à M. Orton, et il voulut prouver que son parti n'avait pas abandonné cet item nouveau du programme. Où en est-il avec cela ? Quand un parti a des principes qui varient suivant les besoins du parti et non du pays, il est difficile de les conserver intacts. C'est un peu comme un sac percé que vous essayez à remplir de grains de plomb.

Et dans ces programmes, quel tohu-bohu d'idées ! Et quels étranges principes !

Je vous les livre dans leur hideuse nudité.

Plusieurs des articles de ces

programmes suffiraient pour faire éloigner à jamais un parti du pouvoir.

Plusieurs d'entre ces articles traitent de la question religieuse. Je n'en parlerai pas, car je n'entends pas dans cette élection plus que dans la précédente, soulever la question religieuse. J'ai dit en 1875, et je répète aujourd'hui que tous les hommes sont égaux devant la loi, et que chacun arrange sa religion avec son Dieu. Mais ce n'est pas parce que M. Joly n'est pas de la même religion que moi, que je lui permettrai d'être plus injuste qu'un autre envers nos corporations religieuses, et que je le verrai avec plaisir, abolir nos processions nationales. Avec M. Paquet, un libéral, je protesterai contre ces vues tyranniques et injustes du seigneur Joly. Je n'accepterais pas la tyrannie et l'oppression, quand même elle viendrait d'un roi. Le drapeau national flottera au jour de la Saint-Jean-Baptiste à côté du drapeau britannique, tous deux se portant support et amour, quand même il en cuirait davantage au cœur de M. Joly. Canadiens, votre drapeau a droit de se dérouler publiquement, au vent de la liberté, sur le sol du Canada arrosé du sang de nos pères, et malheur à celui qui voudra l'enfermer dans l'étui du déshonneur. Que les orangistes de tous les partis causent du désordre s'ils le veulent, ce n'est pas une raison pour nous d'abandonner la fête de la patrie, de cesser de redire en un jour solennel la gloire des aïeux. Non, jamais le peuple canadien, qui n'insulte personne quand il va faire bénir ses drapeaux, ne consentira à sacrifier cette prérogative de sa liberté. Et jamais les fils de l'Irlande ne consentiront, j'en suis sur, à cacher la harpe et le trèfle pour ne pas offenser la vue des

orangistes. Quand on est loyal au pavillon britannique, on n'a pas honte de l'étendard de sa nationalité et de sa liberté.

Ce n'est pas non plus parce que M. Joly n'est pas de ma religion, que je lui permettrai d'amener les protestants contre les catholiques, comme il l'a audacieusement fait. Susciter une race ou une croyance contre une autre, est indigne d'un homme d'état. Je vous réfère sur ce point, messieurs, à une lettre publiée dans le *Canadien* du 2 mars 1876, que je reproduis plus loin. La conduite de M. Joly a été alors censurée par des protestants bien pensants, des hommes qui comprennent que les meilleurs amis de la minorité sont les amis de l'ordre, de la liberté, des droits de chacun.

Et ce n'est pas non plus parce qu'un homme est protestant que nous devons nous abstenir de discuter ses actes. Les actes se jugent d'après leur mérite. M. Fréchette, lui, est catholique, et nous n'en n'avons pas moins le droit de le censurer pour avoir dit en chambre, le misérable ! que l'Auguste Pie IX vendait ses honneurs, que nos évêques intriguaient pour les faire obtenir. On ne pouvait croire que celui qui avait eu l'audace de traiter de *charogne* les cendres encore chaudes de Sir George, pousserait aussi loin l'injure et déverserait sa bave impure sur la personne du vicaire du Christ.

Dans ma première lutte dans votre comté, on m'a accusé—ailleurs que dans le comté—de faire à M. Joly une lutte personnelle. C'est encore une calomnie, et je vous en prends à témoins. Le seul reproche, peut-être un peu personnel, que je lui ai fait, est au sujet du serment banal de M. Tremblay, et cela concernait le parti dont il était le chef. Tout le temps de la lutte, il a soutenu l'acte de

M. Tremblay. On me dit qu'après sa *grande* victoire, il a admis que j'avais raison, et qu'il a désavoué le serment banal. Tant mieux ! je n'ai donc pas travaillé en vain, et cela me récompense amplement.

Mais, cette fois, je ferai un reproche personnel à M. Joly. Je lui reprocherai de m'avoir sciemment laissé calomnier par quelques-uns de ses partisans. Il savait que ces derniers, profitant de ce que je n'étais pas connu dans le comté, me représentaient comme un citoyen indigne du nom, et jamais il n'a interposé son autorité pour faire cesser ces atroces calomnies. Était-ce sur elles qu'il comptait pour remporter la victoire ? Croyait-il tellement en leur puissance qu'il ne se gênait pas de dire que s'il n'était pas élu par 600 voix de majorité il résignerait ?

Evidemment il n'a pas beaucoup la vertu de résignation, car bien qu'il tienne au titre de gentilhomme, il n'a pas tenu à sa parole. Et aujourd'hui il donnerait des millions pour obtenir la même majorité.

M. Joly a eu tort de laisser complaisamment ses amis noircir mon caractère. Cela n'est pas le fait d'un gentilhomme. Croit-il qu'en politique tous les moyens sont bons ?

Si j'avais voulu faire la lutte sur le terrain de personnalités, j'aurais pu le faire. J'aurais pu demander à M. Joly pourquoi il ne vient pas un peu en aide à la colonisation dans son propre comté. Lui, riche et puissant, pourquoi refuse-t-il de concéder des terres aux enfants du peuple qui sont forcés sans cela de s'expatrier ? Il possède au moins 16 lieues carrées d'une riche forêt, au cœur même du comté. Ces domaines ont-ils été donnés aux Seigneurs pour entraver l'établis-

sement des terres dans ce pays ? Ont-ils été donnés pour empêcher l'ouverture des voies de communications entre les paroisses. Ces terres sont à lui ; il a le droit de les garder pour faire la fortune de sa 4^e génération, mais qu'on ne vienne pas me dire qu'en ce faisant il est un bienfaiteur du peuple !

Un bienfaiteur du peuple ! Grand Dieu, si tous les seigneurs avaient favorisé le peuple de cette manière, le Bas-Canada serait encore tout en forêt vierge. Je commence à croire que ceux qui sont très-riches comprennent difficilement les besoins d'autrui. M. Joly vous a dit fréquemment que le comté de Lotbinière n'avait besoin de rien. Est-ce bien vrai messieurs ?

Mais je ne mêle pas ces choses avec la politique. Si je les signale ici, c'est pour faire comprendre aux *intéressés* que la lutte sur le terrain des personnalités se fait à deux, et que ceux qui la commentent y perdent souvent la partie.

LE BILL DES CHEMINS DE FER.

Vous avez entendu, messieurs, l'honorable M. Joly vous dire fréquemment qu'il était en faveur des chemins de fer, qu'il en fallait partout. Lui-même s'est mis en tête d'un de ces chemins, le chemin Gosford. Ce n'est pas son plus beau succès en ce monde ! Ce chemin est raté.

A cette date, il y avait une fièvre pour les chemins de fer. Tout le monde en voulait, tous les partis en réclamaient. Une foule de ces chemins furent projetés, et des octrois furent demandés. Mais bientôt les particuliers ne suffirent pas à les construire avec leurs

seules ressources. Deux d'entre eux étaient d'importance majeure : le chemin de la Rive Nord de Québec à Montréal, et le chemin de colonisation de Montréal à Aylmer (Ottawa.) Pour le premier, Québec avait souscrit un million ; pour le 2^e Montréal avait aussi souscrit un million. D'autres villes avaient aussi souscrit. Cédant aux pressantes sollicitations qui lui venaient de toutes parts, et prévoyant que ces deux chemins seraient la continuation du Pacifique, le gouvernement DeBoucherville, avec un courage qui a fait l'admiration des autres provinces, se chargea de ces chemins, mais à condition que les villes payassent leurs souscriptions. Tout alla à merveille jusqu'à ce que le temps de faire payer les villes fut arrivé. Les villes alors se mirent à dire qu'elles ne paieraient pas, à moins que les chemins fussent localisés à tel ou tel endroit, etc. Elles menacèrent de plaider. De là date la difficulté entre les villes et le gouvernement. Ce dernier tint ferme. Voyant le mauvais vouloir des villes et afin de ne pas exposer les campagnes

A PAYER POUR LES VILLES,

l'honorable M. Angers proposa une loi pour forcer la main aux villes. Cette loi est calquée sur celle qui permet aux municipalités de mettre en vente les terres de ceux qui ne paient pas les taxes municipales, et aussi sur celle qui permet aux créanciers hypothécaires des navires de les vendre pour leur hypothèque. C'est une loi sévère, mais elle est juste. Il importait de ne pas exposer les campagnes à payer pour les villes \$2,000,000 !!! soit \$2 par tête.

d'entre
 majeure :
 Nord de
 e chemin
 Montréal à
 premier,
 million ;
 ait aussi
 res villes
 dant aux
 ni lui ve-
 et pré-
 emins se-
 Pacifique,
 cherville,
 l'admi-
 nces, se
 , mais à
 payassent
 t alla à
 le temps
 ut arrivé.
 t à dire
 à moins
 localisés à
 es mena-
 ce la diffi-
 gouver-
 t ferme.
 aloir des
 exposer

ILLES,
 oposa une
 ux villes.
 celle qui
 de met-
 ceux qui
 s municipi-
 ni permet
 aires des
 pour leur
 oi sévère,
 portait de
 pagnes à
 0,000 !!!

Québec, Montréal et Trois-Rivières, ayant plus d'intérêt dans ces deux chemins, avaient souscrit pour leur confection. Sans cela le gouvernement n'aurait pas entrepris ces chemins. Et le gouvernement aurait tort de prendre les moyens de leur faire remplir leurs obligations ! Il a voulu éviter de plaider avec ces villes

AUX DÉPENS DE TOUTE LA PROVINCE,

et ce n'est pas aux campagnes à l'en blâmer.

Le Lieutenant-Gouverneur n'a pas approuvé le gouvernement. Il a renvoyé le ministère de la majorité pour cela, disant qu'il ne pouvait sanctionner le bill. M. de Boucherville a répondu : nous avons décidé de vous demander simplement de le réserver à la sanction du Gouverneur-Général. Pris dans ses filets, le Lieutenant-Gouverneur a dû se raviser et réserver le bill. Mais son but était atteint. Il avait aidé son parti, renvoyé ses ministres, et appelé M. Joly pour conduire le Bas-Canada ! L'injustice était consommée, et après avoir renvoyé ses ministres

IL A SUIVI LEUR AVIS !

et a fait réserver le bill comme le voulait le gouvernement DeBoucherville !

Et M. Joly nous demande d'approuver cela ! Et voilà pourquoi M. Joly gouverne le Bas-Canada !!!

Le Cabinet de Boucherville, prenant à même les fonds *déjà votés et déjà sanctionnés* par le Lieutenant-Gouverneur, a décidé d'accorder des avances aux chemins de fer du sud. Il ne lui paraissait pas juste de priver ces derniers de tout secours, quand les campagnes du sud

contribuaient aux chemins du nord. M. Joly et ses quelques adeptes s'y sont opposés. Le Lieutenant-Gouverneur a adopté les vues de la minorité, et déclaré que le sud n'avait pas droit à ces secours.

En arrivant au pouvoir, M. Joly a cependant avisé le Lieutenant-Gouverneur de suivre la politique des conservateurs et de sanctionner ce bill. Et le Lieutenant-Gouverneur a de fait

SANCTIONNÉ CE BILL.

Quelle contradiction, et comme on se fourvoie en haut-lieu !

M. Joly aura-t-il maintenant le courage de blâmer une mesure qu'il a fait sanctionner ?

Il l'a blâmée quand il était dans l'opposition, et en arrivant au pouvoir, IL L'APPROUVE !!!

Tous ces chemins de fer coûtent de l'argent. Ils sont destinés à faire la fortune du pays. Voyez le Haut-Canada, les États, la France, etc. Ils sont sillonnés en tous sens par des chemins de fer auxquels ils doivent une partie de leur richesse ! Ajoutez au coût de ces chemins, les larges octrois à la colonisation, aux corporations religieuses, à l'instruction, les dépenses de la justice (en partie supportées à Ontario par les municipalités), et vous vous convaincrez que le gouvernement, dans ces temps de crises monétaire causée par la fausse politique financière de M. MacKenzie, a dû éprouver de la difficulté à satisfaire à tous les besoins de la caisse. M. de Boucherville pouvait cacher le fait, emprunter et endetter le pays comme M. Cartwright. Mais il est trop honnête pour cacher une parcelle de la vérité au peuple. Il a

exposé loyalement la situation, et a dit :

En attendant que la dette entre Québec et Ontario soit réglée, et que nous ayons reçue notre part, il faut demander aux citoyens une légère contribution qui ne pèsera pas sur le pauvre. Cette taxe n'était que temporaire, *en attendant le règlement de la dette* qui se poursuit actuellement à Londres. Les rouges ont cru l'occasion bonne, pour faire du capital politique, et ils se sont écriés sur tous les tons,

Des taxes, des taxes !

Et ils ont dit : donnez-nous le pouvoir, et nous n'en imposerons pas nous ! Mais avec quoi vont-ils payer les travaux *qu'ils promettent de continuer* ? Avec des réductions dans les dépenses ! Quelles réductions ? On les connaît d'ailleurs ces grands économistes.

Ils avaient promis la même chose à Ottawa. Voyez comment ils ont rempli leurs promesses. Rien d'éloquent comme les chiffres.

Le pays, au 1er juillet 1873, avait un passif de \$130,778,098.53 et un actif de \$30,929,636.89, ce qui laissait une dette de \$99,848,461.64.

Quelle est-elle maintenant ?

Au 1er juillet 1877, le pays avait un passif de \$174,675,834.97 et un actif de \$41,467,140.52, ce qui laisse une dette de \$133,208,694.45.

Les libéraux ont donc augmenté la dette publique de \$33,360,232.81.

Trente-trois millions, trois cent soixante mille, deux cent trente-deux piastres quatre-vingt-un centimes de plus que les conservateurs en quatre ans !

Au 1er juillet 1873, les conservateurs payaient pour intérêts \$5,081,473.92, et aujourd'hui les rouges paient \$6,483,727.22.

Est-ce là l'économie libérale ? Alors je préfère la dépense des conservateurs. L'économie libérale

produit des déficits : la dépense des conservateurs produit des excédants.

Jugez-en par le tableau que voici. Sous les conservateurs

EXCÉDANTS :

| | |
|--------------|-------------|
| En 1868..... | \$ 168,196 |
| " 1869..... | 284,240 |
| " 1870..... | 732,264 |
| " 1871..... | 2,964,984 |
| " 1872..... | 2,600,280 |
| " 1873..... | 1,346,976 |
| " 1874..... | 730,504 |
| Total..... | \$8,827,444 |

Voilà le résultat de huit années sous le règne des conservateurs. C'est M. Cartwright qui l'a admis en Angleterre, après l'avoir nié en chambre,

En 1874 commence le règne des rouges et voilà

LES DÉFICITS

qui commencent. Ils nous en ont donné jusqu'à ce jour au montant de QUATRE MILLIONS en chiffres ronds. Ajoutez à cela douze millions et demi de taxes nouvelles. Et ce sont les mêmes qui demandent le pouvoir à Québec!!! Gare au coffre public !

Vous vous demandez peut-être la cause de tout cela. La cause ! elle est multiple : incapacité, extravagance, corruption, jobs éhontés, fanatisme. Ces purs du parti de l'hypocrisie organisée, comme les appelait Sir Francis Hincks, gâtent tout ce qu'ils touchent. Il se sont dits incorruptibles en élection, et près de trente de leur députés gisent sur le parquet des cours de justice, écrasés sous le poids de la honte, chassés des parlements pour avoir pratiqué la corruption sur une échelle gigantesque. Ils se sont dits intègres

et ils
transac
Kenzie
enrichi
pays
lisses
achete
député
Vou
jobs L
ing ho
d'autre
volum
toutes
la réfo
mis d'
publiq
Ils
enlevé
taire,
de pro
donne
mins
surpre
avait
chemin
peuple
voir.
s'est r
des
des
Québe
Ils
gaspil
à leu
compa
une id
Gouver
vil...
Salaire
niers
Salaire
cise.
Bureat
Admin
la ju
Salaire
cana
Immig

et ils n'ont reculé devant aucune transaction scandaleuse. M. MacKenzie lui-même, pour avoir voulu enrichir son frère, a fait perdre au pays \$3,500,000 par un achat de lisses d'acier, qui depuis ont servi à acheter la conscience de certains députés.

Vous parlerai-je maintenant des jobs Lachine, Kaministiquia, Neebing hotel, Foster, Simpson et tant d'autres ? Il me faudrait écrire un volume considérable pour redire toutes les turpitudes de ce parti de la réforme, qui avait pourtant promis d'élever le niveau de la morale publique.

Ils se sont dits justes, et ils ont enlevé à Québec le collège militaire, l'école de marine, ont refusé de protéger nos navires, de nous donner des octrois pour nos chemins de fer. M. McKenzie, pour surprendre la bonne foi du peuple, avait dit à Sarnia qu'il aiderait aux chemins de fer de Québec. Le peuple l'a cru et l'a porté au pouvoir. Une fois là, M. MacKenzie s'est moqué de nous. Il a donné des millions à quelques favoris des autres provinces, mais à Québec, rien.

Ils se sont dits économes, et le gaspillage le plus effréné a présidé à leurs opérations. Le tableau comparatif suivant vous en donnera une idée :

| | 1873 | 1877 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Gouvernement civil..... | \$750,000 | 812,000 |
| Salaires aux douaniers..... | 568,000 | 722,000 |
| Salaires pour l'ex-cise..... | 172,000 | 211,000 |
| Bureaux de poste..... | 1,067,000 | 1,705,000 |
| Administration de la justice..... | 399,000 | 566,000 |
| Salaires pour les canaux..... | 173,000 | 208,000 |
| Immigration..... | 287,000 | 354,000 |
| | \$3,416,000 | \$4,578,000 |

Ainsi, dans ces seuls départements, le règne des rouges nous coûte

\$1,160,000

de plus que sous les conservateurs.

Mais on vous dira : le gouvernement conservateur de Québec a eu cette année un déficit ! La réponse est bien simple. Elle est contenue dans le tableau suivant. Et on sait que quand la misère est générale, les gouvernements n'en sont pas exempts. La question alors est de savoir qui se tire mieux d'affaires.

| | |
|------------------------|-----------|
| Déficit de Québec..... | \$83,000 |
| “ N. Brunswick.... | 97,000 |
| “ N. Ecosse..... | 143,000 |
| “ Ontario..... | 240,000 |
| “ Ottawa..... | 1,460,000 |

Québec a un déficit, mais moins qu'aucune autre province et que la Puissance.

Mais on nous dit : la dette de la Province est de \$8,000,000, et c'est dû à l'extravagance ! Les rouges ont belle grâce à parler ainsi. Ils ont augmenté la dette à Ottawa de \$10,000,000 par année. Elle était en 1873 de \$99,000,000, et elle est maintenant de \$133,000,000.

Mais pour cette dette de notre Province, nous avons la propriété des chemins de fer de Québec, Montréal et Ottawa qui vont donner de grands revenus.

La cité de Montréal, à elle seule, a une dette de \$14,000,000. Et la cité de Québec une dette de \$4,000,000. On voit que la dette de notre province, après tout, n'est pas considérable.

Voyons maintenant s'il est vrai que la politique de M. McKenzie a réellement produit la misère gé-

nérale. Prenons les faillites et faisons encore un tableau :

| Nombre de faillites. | | Dettes. |
|----------------------|-----------|-------------|
| 1874 | — 966 — | \$7,696,000 |
| 1875 | — 1,968 — | 28,843,000 |
| 1876 | — 1,728 — | 25,517,000 |
| 1877 | — 1,890 — | 25,510,000 |

Hélas ! ces chiffres sont d'une éloquence funèbre !

Ne nous étonnons pas si la misère est grande ! Avec un gouvernement de jobbeurs, de chercheurs de places, de spéculateurs à même la fortune publique, d'esprits rétrogrades, de gens qui changent chaque jour leur programme suivant les besoins d'un parti et non du pays, il ne pourrait en être autrement.

Et à quels moyens ces purs d'entre les purs n'ont-ils pas recours pour cacher leurs méfaits et tromper le public ? Leur chef M. MacKenzie a été surpris en flagrant délit de mensonge officiel en plein parlement. Parti de si haut lieu, l'exemple n'est pas demeuré improductif. C'est devenu comme un mot d'ordre pour plusieurs des sous-chefs. La presse rouge, les orateurs grands et petits ont rivalisé d'ardeur, et pour réfuter toutes les faussetés qui se débitent, il faudrait suivre chacune de leurs paroles. En voulez-vous des exemples ?

Quand le gouvernement de Boucherville a choisi le tracé du chemin de fer par Terrebonne, les journaux rouges de Québec se sont écriés : vous ruinez Québec, si vous ne passez par le bout de l'île. Les journaux rouges de Montréal ont dit : vous ruinez Montréal si vous ne passez pas par le bout de l'île. Voici ce qu'écrivait entr'autres le *National* :

« Nous élevons aujourd'hui la voix pour reprocher à Québec l'esprit d'antagonisme manifeste qu'il montre contre Montréal, et pour faire voir que les ministres locaux ont favorisé de propos délibéré l'expansion de cet esprit mesquin. C'est le choix du tracé du chemin de fer de la Rive Nord qui nous fait dire ces choses. Québec veut accaparer le commerce de l'Ouest au détriment de Montréal, et c'est pour arriver à ce but que M. de Boucherville, circonvenu par les intéressés québécois, saisit le premier prétexte qui se présente pour faire dévier le chemin de la ligne qu'il doit naturellement suivre.

« Il est temps que les injustices qu'on fait à Montréal cessent. S'il y a une faveur à donner, une nomination à faire, c'est toujours Québec qui reçoit la faveur, c'est toujours à Québec qu'on va chercher l'heureux mortel à placer. Mais quand il y a des sacrifices à faire, ce n'est pas toujours à Québec qu'on trouve le plus grand nombre de victimes. Montréal, c'est alors la Providence. C'est à Québec qu'on prend les lieutenants-gouverneurs, c'est de Québec que viennent les commissaires des chemins de fer, c'est à Québec que naissent les shérifs pour Montréal ; c'est Québec qui fournit les juges de la Cour Suprême ; Québec qui donne des lieutenants-gouverneurs à Manitoba, Québec qui veut avoir tout le commerce de transit de l'Ouest »

Pendant qu'à Montréal on injurait M. Angers parcequ'il ruinait Montréal, le même jour, on brûlait M. Angers en effigie à Québec, parcequ'il ruinait Québec ! Et voilà comment on blague le peuple. M. Joly approuvait les deux villes, sans dire toutefois par où il ferait passer le chemin ! Et l'on appelle cela de la sincérité !

La vérité sur ce point, c'est que le gouvernement a rendu justice à toute la province, en choisissant le tracé le moins coûteux et le plus avantageux pour le commerce.

C'est
jama
Quél
de fe
une

I
voul
ils tr
paro

« F
done
L'un
que
culé
men

angl
sout
raier

Hera
d'aff
que
tand
s'en

pou
on v
ganc
à la
s'ad

mod
pou
la p
ici.

«
gou
imp
asst
sent

les
con
dén

en
ciai
des
par
nor

n'y
con
ont
tax
leu
Ke

le J
cel
me
«
le
do.

C'est le seul gouvernement qui ait jamais fait quelque chose pour Québec, auquel il donne un chemin de fer, des bâtisses parlementaires, une école de navigation, etc., etc.

Et sur la question des taxes, voulez-vous savoir comment encore ils trompent le public? Je laisse la parole au *Nouveau-Monde* :

« Fiers hypocrites, accordez vous donc au moins entre vous mêmes. L'un de vous (le *Witness*) a prétendu que les nouvelles taxes étaient calculées de façon à peser exclusivement sur la population canadienne anglaise. Un autre (l'*Evénement*) a soutenu que les cultivateurs en auraient été écrasés. Un troisième (le *Herald*) a affirmé que ce sont les gens d'affaires des grandes villes qui presque seuls auraient eu à les payer; tandis que le *National* a essayé de s'en servir comme d'un fantôme pour effrayer les ouvriers. Comme on voit, chacun de ces aimables organes a une théorie spéciale adaptée à la classe de lecteurs à laquelle il s'adresse. C'est un système commode, mais fort peu honnête. C'est pour cela même qu'il est digne de la presse dont nous nous occupons ici.

« Remarquons aussi que lorsque le gouvernement Boucherville a voulu imposer une taxe indirecte sur les assurances, taxe qui se serait fait sentir si peu à la masse du peuple, les mêmes organes libéraux l'ont combattue de toutes leurs forces et dénoncée sur tous les tons. A les en croire, les gouvernements provinciaux n'ont pas le droit d'imposer des taxes indirectes. Et quand on parle de taxes directes, ils les dénoncent également, en disant qu'il n'y a rien d'odieux à supporter comme une taxe directe. Cependant, ont-ils jamais dénoncé les nouvelles taxes de toutes sortes imposées par leurs amis du gouvernement MacKenzie? Non, jamais. Néanmoins, le peuple paie ces taxes tout comme celles que demandent les gouvernements provinciaux.

« La différence qu'il y a, c'est que le gouvernement DeBoucherville donnait au peuple de cette province,

en améliorations publiques, l'équivalent et même plus que l'équivalent des taxes qu'il lui demandait, tandis que la plus grande partie de l'argent que nous prend le gouvernement-MacKenzie, est employée à nourrir les affamés du parti libéral, à construire des travaux publics dans les autres provinces, à entretenir le favoritisme qu'il pratique en faveur de ses amis, et à payer les pertes que sa mauvaise administration fait éprouver au pays, comme, par exemple, dans l'achat des cinquante mille tonnes de lisses d'acier, où plus de trois millions et demi de piastres ont été perdues, et dans la construction de l'écluse du Fort St. Francis, où un autre quart de million sera également englouti inutilement.

« Les libéraux avaient aussi promis de diminuer les dépenses et les taxes en s'emparant du gouvernement fédéral. Ils les ont au contraire augmentées dans la proportion que l'on sait. Trouvant qu'ils n'avaient pas encore assez de places à se partager entre eux, ils ont organisé un nouveau gouvernement pour le territoire de Kéwatin, qui était auparavant administré par le lieutenant-gouverneur du Manitoba; ils ont établi la cour suprême, etc. Les promesses qu'ils font aujourd'hui pour engager le peuple à les maintenir au pouvoir à Québec, ils les tiendraient comme ils ont tenu celles qu'ils faisaient naguère pour se faire porter au pouvoir à Outaouais, c'est-à-dire qu'ils n'en tiendraient aucune.

« Le peuple a été assez trompé la première fois par ce parti, qu'il ne se laissera pas prendre cette fois-ci à ses protestations hypocrites. D'ailleurs, que peut-on attendre d'hommes qui ne craignent pas de monter au pouvoir en foulant aux pieds le principe du gouvernement parlementaire et responsable, en sacrifiant notre autonomie locale et en préparant la ruine de nos institutions provinciales par l'union législative de toute la confédération? N'y eût-il que cet acte de lâcheté et de trahison à leur reprocher, que ce serait bien plus que suffisant pour leur mériter la défaite complète qui les attend indubitablement aux élec-

tions générales prochaines pour la chambre de Québec. Le *National* et ses congénères s'apercevront que la masse des électeurs bas-canadiens est loin de partager son fameux principe, que le souverain ou son remplaçant "est tout" en fait de gouvernement constitutionnel. Aucun Canadien intelligent et patriote ne peut approuver par son vote ce principe aus i faux que dangereux.»

Comme toutes ces paroles sont vraies! Vous ne pouvez pas tous suivre pas à pas ces rouges du parti des purs. Mais jugez l'arbre à ses fruits. Sous les conservateurs, le pays a été prospère ; sous les rouges, la misère est universelle.

A ce parti des purs tous les moyens paraissent bons pour arriver. Croiriez-vous que leurs organes n'ont pas encore publié intégralement les explications du ministère de Boucherville que j'annexe à cette lettre? Et pourtant c'est le cas. On veut tromper et arriver quand même!

Si je ne craignais d'abuser de votre patience, je vous ferais la notice biographique des principaux chefs du parti libéral. Vous verriez que c'est une agglomération étrange de principes les plus opposés. Ils ne se réunissent que sur un point : s'emparer du pouvoir par la force, le garder par la fraude, s'enrichir et enrichir leurs affiliés pendant qu'ils y sont. Pour ce, tous s'accordent et disent : guerre à mort aux conservateurs ! Le peuple approuve les conservateurs, disent-ils ; mais il y a moyen de le tromper. Voici l'idée qu'ils ont du peuple. Je laisse la parole au *Mercury*, organe de M. Joly.

« Les loyaux habitants de cette loyale cité doivent se mettre immédiatement à la disposition de l'Exécutif pour faire comprendre aux

bandes de M. DeBoucherville que le projet qu'elles ont formé de tyranniser le capital, le commerce, les villes du pays, au moyen des votes de paysans trempés dans l'ignorance et la servilité du moyen-âge, sera, comme autrefois, déjoué, quelles que soient les conséquences pour les séditieux et les factieux. »

Peut-on insulter plus lâchement les cultivateurs des campagnes ? Et c'est par ces moyens que M. Joly remportera les élections dans les villes. Dans les campagnes, il trouvera d'autres moyens d'action. A force de tromper celui-ci et celui-là, on espère obtenir une majorité ! On oublie évidemment que "la justice outragée règne dans tous les cœurs."

Je vous ai exposé, messieurs, à grands traits, quelques unes des questions à l'ordre du jour. Je vous ai parlé, non pas des gouvernements passés, mais des gouvernements actuels, des faits qui s'imposent à votre considération. Il est encore beaucoup d'autres points qu'il faudrait traiter pour faire un aperçu complet de la question politique du jour. Il me faudrait vous parler d'une foule de mesures comme l'amnistie à O'Donoghue, accordée comme moyen de corruption électorale, à la veille d'une élection, la taxe sur le thé et sur d'autres objets d'utilité première, l'injustice des rouges au sujet du traité de Washington, etc., etc. J'aurai peut-être, messieurs, l'occasion de développer quelques uns de ces sujets devant vous.

Mais, vous l'admettez avec moi, le point capital que vous aurez à décider sera la justice ou l'injustice de l'acte du Lieutenant-Gouverneur, en se substituant au peuple pour le gouverner. Il s'agira de

savoir si le Lieutenant-Gouverneur a raison, quand il dit :

L'ÉTAT, C'EST MOI !

Je n'en veux d'autre preuve que l'admission suivante du *Montreal Star* cet ami de M. Joly.

Voici ce qu'il disait le 11 mars courant :

« Il est fâcheux pour M. Joly que l'appel au peuple ne puisse être fait sur une vraie question de parti. La question constitutionnelle entre le gouverneur et le peuple doit être la principale issue dans la prochaine lutte, et les fautes d'administration de l'ancien gouvernement (c'est un ennemi qui parle) doivent être perdues de vue en face de la question de savoir si le gouverneur a le droit de *veto* sur la législation de la majorité. La question constitutionnelle, ajoutée aux difficultés ordinaires que M. Joly devait éprouver à former une administration, peut l'empêcher de réussir à elle seule. Tant qu'il n'a pas été assermenté comme ministre, il n'était pas responsable du renvoi d'office ; mais depuis qu'il a prêté serment, comme aviseur du gouverneur, il est demeuré responsable de l'acte du gouverneur. La question n'est pas de savoir si les bills étaient constitutionnels ou mauvais, car cela aurait pu être décidé par une cour de justice, et ce n'était pas une raison suffisante pour recourir à la mesure extrême de démettre le gouvernement de la majorité. L'acte du gouverneur impose la question de savoir s'il peut, pour les raisons contenues dans les explications ministérielles, démettre un gouvernement supporté par de fortes majorités dans les deux chambres. S'il peut agir ainsi pour une mesure qui ne lui plaît pas, il le peut pour chaque mesure qui sera présentée. Ce n'est donc pas une mesure spéciale, qui se présente, c'est le principe du gouvernement responsable ; tant que ce point n'aura pas été décidé, il n'y a pas de position sûre pour M. Joly ou toute autre administration du parti de la réforme, dans la province de Québec.

Vous voyez, Messieurs, que des amis mêmes de M. Joly, partagent ma manière de voir.

Je termine Messieurs, cette lettre déjà trop longue. Vous admettez je l'espère, qu'en mettant par écrit mon humble manière de voir, je prouve que mon but n'est pas de vous tromper par des paroles qu'emporte le vent. D'ailleurs, la gravité de la situation et des intérêts du peuple qui sont en jeu, m'ont fait croire qu'il était bon de vous donner des détails sur les événements du jour, événements nouveaux pour nous qui étions habitués au gouvernement par la majorité du peuple. L'accueil si bienveillant que vous m'avez fait lors de ma première campagne électorale, me fait espérer que vous daignerez encore m'entendre. Je me sou mets d'avance et de tout cœur au verdict que vous rendrez. Sincèrement attaché à nos institutions, au régime constitutionnel, qui nous ont donné fortune et liberté, je respecterai le vote populaire, quelque soit celui qu'il acclamera. Et si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député, j'aurai contracté envers vous une dette de reconnaissance, qu'il me sera doux d'acquitter dans l'humble mesure de mes forces.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs les électeurs,
Votre serviteur dévoué,

G. AMYOT.

BULLETIN.

Election pour le District Electoral de Lotbinière, 1878.

1

AMYOT,
Guillaume Amyot,
écuyer, de la cité
de Québec, avocat.

+

2

JOLY,
Hon. H. G. Joly, du
lieu appelé Platon,
avocat.

OPIN

Vo
Mgr
le PA
El
aussi
la vo
n'en
gion
liber
part
après
tiqu
qui,
tout
pays

Mo

qu
pre
cœ
gie
vo
ins
têt
ma
lai
vo
d'
vo
ra
ve
ch
av
cl
du
à

P
C
C
r
N
l
c
t

OPINION D'UN ARCHEVEQUE

Voici ce que disait Sa Grandeur
Mgr. l'Archevêque Baillargeon sur
le PARTI CONSERVATEUR, en 1867.

« Il est peu de pays qui ait marché aussi rapidement et sûrement dans la voie du véritable progrès, et nous n'en connaissons aucun où la religion jouisse d'une aussi grande liberté, et exerce une plus large part d'influence. Tout cela est dû, après la protection du ciel, à la politique éclairée des hommes d'état qui, depuis un quart de siècle surtout, président aux destinées du pays. »

(Extrait du *Canadien*.)

Lettre à M. Joly,

NOTRE DÉPUTÉ.

Monsieur,

Vous avez dit naguère à vos amis qu'en vous laissant à leur tête, ils prouvaient plus en faveur de leur cœur que de leur intelligence. Songiez-vous alors au mandat que nous vous avons confié, et vouliez-vous insinuer qu'en vous laissant à la tête de leur comté, vos électeurs manquaient d'intelligence, et se laissaient aller à la sensiblerie? Il vous est loisible de faire des actes d'humilité, mais il nous semble que vous pourriez en faire qui ne seraient pas ainsi à nos dépens. Vous vous êtes présenté à nous comme chef; c'est comme tel que nous vous avons élu, et il vous sied mal de déclarer aujourd'hui qu'il n'y a que des sots qui puissent vous maintenir à leur tête.

C'est sans doute pour vous donner plus raison et vous faire mieux comprendre que vous avez écrit au *Chronicle*, le 18 février, cette lettre regrettable à tant de points de vue. Nous ne vous le cachons pas : depuis longtemps nous attendions une lettre de vous, mais nous l'attendions toute autre qu'elle n'est venue.

Vous nous aviez dit, quand vous sollicitiez notre mandat :

« Messieurs, je vous le déclare en toute franchise ! bien que protestant moi-même, je respecte votre église et vous me trouverez toujours au premier rang parmi les défenseurs de ses immunités, de ses privilèges et de ses libertés. » Vous ajoutiez que vous parliez en votre nom et au nom de votre parti, et que comme tel vous donniez un désaveu formel aux écrits « imprudents et insensés, » de certains journaux fanatiques que vous ne pouviez contrôler. Vous déclariez aussi que le parti libéral était autant et plus que le parti conservateur, l'ami dévoué du clergé et des institutions catholiques.

Enfin, vous disiez ; « s'il arrivait que vos droits comme catholiques fussent attaqués, je les défendrais ou je me retirerais de la politique. » Vous rappelez-vous, M. Joly, comme nous applaudissions à ces paroles ? Pas un doute ne s'élevait dans notre esprit. La parole d'un gentilhomme ! cela nous suffisait, et en vous nous voyions un défenseur.

Aussi quand M. Cauchon, cet homme que vous avez répudié et que vous répudiez sans doute encore, a conseillé de trainer nos prêtres devant les tribunaux, pour les priver de la liberté de prédication ; quand le *Witness* a vanté l'acte de Chiniquy qui crachait sa haine impure sur l'Hostie Sacrée ; quand divers journaux libéraux ont accablé notre clergé d'injures et de calomnies ; quand M. Huntington a jeté le cri de guerre au parti catholique conservateur, à tout moment nous nous attendions à vous voir, au nom du comté que vous représentez, au nom du parti que vous dirigez, protester contre une telle excroissance de fanatisme, de haine, de besoin de persécution. Nous comptons sur votre parole de gentilhomme.

Puis quand quelques protestants se formèrent en ligue offensive contre nous, nous accusant d'injustice et de tyrannie, nous nous attendions encore à une protestation de votre part. La circonstance prêtait. Vous et vos amis aviez dit : la religion n'a rien à faire en politique. C'était le

temps de dire : la religion protestante n'a pas plus affaire en politique que la religion catholique.

Nous avons fait erreur, M. Joly, et si nous vous gardons à notre tête, nous prouverons ni en faveur de notre tête, ni en faveur de notre cœur.

Car voici que vous dites à tous nos accusateurs, à tous nos détracteurs : *vous avez raison ; votre but est excellent, mais prenez un moyen plus sûr d'arriver.*

Ce serait vous faire injure que de supposer un instant que vous n'avez pas bien pesé vos paroles avant de les écrire. Or, que dit en définitive votre manifeste ?

Vous adressant aux protestants comme corps religieux, vous posez en principe 1o. qu'en politique le protestantisme et le catholicisme sont essentiellement hostiles ; 2o. qu'en politique le protestantisme et le catholicisme-libéral sont naturellement alliés, et que leur salut commun est dans une étroite alliance pour combattre le clergé catholique.

Vous en appelez donc au protestantisme tout entier pour nous combattre. Puis vous injuriez tous les protestants qui ont marché sous la même bannière que les catholiques, et vous leur dites que l'or seul a pu les faire tergiverser, leur faire oublier leurs devoirs comme protestants. Vous leur faites un crime, un déshonneur même d'être les alliés de ce "*Church party*" dont vous parlez avec un mépris surprenant.

C'est au nom du parti libéral que vous demandez ainsi une guerre religieuse, que vous engagez une dénomination religieuse à se lever en masse pour en combattre une autre qui pourtant ne vous a pas fait de mal. Et quel mode de combat engagerez-vous ?

Dites-vous aux moins aux protestants de nous faire une guerre ouverte, loyale, de prévenir avant de frapper ?

Oh ! non ! vous leur dites : combattez, écrasez, mais ne le dites pas ? Organisez-vous, en silence, et quand le temps arrivera, vous frapperez et vaincrez sûrement.

Nous ne savons pas comment cela s'appelle dans les hautes sphères de la politique. Mais nous, nous appe-

lons cela de la ruse, de la perfidie, de la déloyauté.

" Que les protestants, dites-vous, commencent par faire leur devoir comme citoyens. Qu'ils méprisent plus le pain et le poisson, et qu'ils s'occupent plus d'avoir un bon gouvernement. S'ils—les protestants—croient que le parti libéral mérite leur support, que partout où ils sont en majorité ils élisent des libéraux, et nous aurons un gouvernement qui assurera à chaque église des libertés et des droits égaux."

Ainsi quand un protestant vote pour un conservateur, il ne remplit pas son devoir comme citoyen ! Protestant et conservateur ne vont pas ensemble ! Un Protestant pour être bon citoyen, ne doit pas être conservateur. C'est étrange cela, M. Joly, et il vous fallait pour le découvrir toute l'intelligence que vos amis vous supposent en vous gardant à leur tête, et que nous vous avons supposée quand nous vous avons donné notre mandat.

Mais pourquoi le protestantisme empêche-t-il ainsi d'être conservateur ? Pourquoi ne peut-on pas en même temps être bon citoyen protestant et conservateur ? Pourquoi le libéralisme-catholique est-il l'allié naturel du protestantisme ? Pourquoi le catholicisme et le protestantisme sont-ils ainsi ennemis jurés en politique ?

Voilà autant de questions qu'il nous est difficile de résoudre depuis que vous nous avez répété à satiété qu'en politique la religion n'a rien à faire.

En disant aux protestants que partout où ils sont en majorité ils doivent élire des libéraux, et ce après avoir déclaré que libéraux et protestants cela revient au même en politique, vous nous indiquez assez notre devoir. Si les protestants et les libéraux doivent se protéger contre les catholiques, il faut que ce soit parce que les intérêts des catholiques et des libéraux sont opposés. S'ils le sont,—c'est vous qui le dites—les catholiques doivent donc aussi se protéger contre les protestants ; nous devons nous protéger contre vous et tous les comtés catholiques doivent se protéger contre les protestants. Combien de comtés cela

lais
béra
V.
vou
mat
E
laq
tre,
digi
ces
ont
n'a
rap
gou
le J
ser
V
vou
cru
pai
cro
ser
"P
no
ma
no
pr

pe
p
de
te
ca
le
h
p
u

perfidie,

taissera-t-il à votre petite armée libérale ?

L'organe de MM. Joly, Ross, Chauveau, Langelier et consorts.

Vous aviez peut être raison quand vous disiez à vos amis que vous étiez mauvais tacticien.

Insulte à notre nationalité, à nos ancêtres, à nos mères !

Enfin, M. Joly, cette injure par laquelle vous avez terminé votre lettre, la croyez-vous de bon aloi, et digne d'un chef ? Quelles sont donc ces libertés que les conservateurs ont refusé à votre église ? Si vous n'aviez pas à vous plaindre sous ce rapport, pourquoi demandiez-vous au gouvernement libéral de protéger le protestantisme contre le parti conservateur catholique ?

Samedi, le 23 mars courant, le *Mercury*, l'organe du premier-ministre Joly, a vomis sur la nationalité canadienne-française un peu de sa haine et de son fiel. Voici quelques-unes de ses paroles : « M. Chapleau, a rappelé aux électeurs de Lévis, que les Canadiens n'ont pas toujours joui des libertés dont ils jouissent maintenant. Eh ! quelles libertés avaient-ils avant que le drapeau Britannique les abritât ? Leurs ancêtres n'étaient que *des serfs corvéables et taillables à grâce et à miséricorde.* »

Vous ne parliez pas ainsi quand vous étiez conservateur. Vous avez cru pouvoir l'être sans être aveuglé par le « pain et le poisson. » Veuillez croire que nous pourrions être conservateurs, nous aussi, malgré le « pain et le poisson. » Notre religion nous enseigne à rendre justice égale, mais elle ne nous défend pas de nous protéger contre ceux qui se protègent trop contre nous.

PLUSIEURS ÉLECTEURS.

« Les mères des Canadiens étaient aussi des esclaves ; les seigneurs faisaient d'elles des instruments pour satisfaire leurs passions au gré de leur désir. »

NOTE.—Je reproduis cette lettre pour faire voir que M. Joly n'est pas cet homme si juste et si loyal dont on a parlé. Son appel aux protestants est une audacieuse provocation qui a été répudiée par tous les protestants bien pensants. Malheureusement, elle commence à porter des fruits bien amers pour nous.

G. AMYOT.

vous, comme
oir comme
us le pain
upent plus
S'ils—les
parti libéral
tout où ils
es libéraux,
ement qui
libertés et

stant vote
ne remplit
oyen ! Pro-
e vont pas
pour être
tre conser-
a, M. Joly,
découvrir
vos amis
gardant à
vous avons
vous avons

estantisme
e conserva-
on pas en
oyen protes-
Pourquoi le
est-il l'allié
me ? Pour-
le protestan-
mis jurés en

estions qu'il
poudre depuis
pété à satiété
ion n'a rien

ants que par-
orité ils doi-
x, et ce après
éraux et pro-
au même en
idiquez assez
protestants et
protéger con-
l faut que ce
êts des catho-
sont opposés.
us qui le dites
ent donc aussi
protestants ;
otéger contre
és catholiques
ontre les pro-
e comtés cela

